

Rapport

Date de la séance du CE: Le 14 janvier 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
N° d'affaire: 481195
Classification: Non classifié

Loveresse / Le Moulin – Le Grand Nods
Office cantonal des ponts et chaussées, arrondissement d'ingénieur en chef III,
Inspection des routes du Jura bernois
Construction d'un nouveau centre d'entretien avec centre d'intervention pour l'A16
Crédit d'engagement pluriannuel pour la réalisation

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	3
3.1	Situation initiale et besoin	3
3.2	Utilisateurs.....	3
3.3	Devenir des sites actuels	4
3.3.1	Tavannes.....	4
3.3.2	Sonvilier.....	4
3.3.3	Diesse	4
3.3.4	Moutier	4
3.3.5	Rondchâtel	4
3.3.6	Sorvilier	4
3.3.7	Corgémont.....	4
3.3.8	Sonceboz	4
3.4	Description du projet.....	4
3.4.1	Nouveau site.....	4
3.4.2	Construction du centre d'entretien de Loveresse	4
3.4.3	Acquisition de terrain	5
3.4.4	Mesures de protection pour les batraciens.....	5
3.4.5	Projet d'aménagement des eaux.....	5



3.5	Durabilité	6
3.6	Alternatives et conséquences en cas d'abandon du projet.....	6
4	Répercussions sur les finances et le personnel	6
4.1	Récapitulatif des coûts.....	6
4.2	Type de dépense	7
4.3	Participation de l'Office fédéral des routes (OFROU).....	7
4.4	Financement.....	7
4.5	Coûts d'équipement et répercussions sur le personnel	7
4.5.1	Coûts d'équipement.....	7
4.5.2	Répercussions sur le personnel.....	8
4.6	Rentabilité.....	8
4.7	Coûts induits, recettes et économies	8
5	Calendrier.....	8
6	Proposition.....	8

1 Synthèse

Le crédit demandé d'un montant net de 15 119 600 francs (coût total de CHF 27 616 000.– desquels sont déduits la participation de 40 % de la Confédération ainsi que les frais d'étude de projet et de mise en œuvre des mesures pour les batraciens qui en découlent de CHF 1 450 000.–) doit permettre de construire à Loveresse un centre d'entretien d'une surface utile principale de 4685 m² destiné à l'Inspection des routes du Jura bernois.

Ce nouveau centre d'entretien remplacera l'actuel centre de Tavannes, qui a grand besoin d'être rénové. Cinq sites qui étaient utilisés jusqu'ici pour l'entreposage de matériel et de machines, ainsi que l'antenne de Sonceboz et les bureaux occupés à la Fondation Rurale Interjurassienne de Loveresse seront par ailleurs abandonnés pour être regroupés à Loveresse.

Le nouveau site servira par ailleurs de centre d'intervention (point d'appui) à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'entretien de la nouvelle route nationale A16 Sud. L'OFROU participe à hauteur de 40 pour cent aux frais d'investissement.

Un bâtiment de 150 mètres de long d'une surface utile principale de 4685 m² (SUP) est prévu, dont une partie à un étage. Il s'agit d'une construction en bois. Le moment pour le réaliser est idéal, car il permet de couvrir dans le même temps les besoins du canton et de la Confédération.

2 Bases légales

- Loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11), articles 3 et 38 ss
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3 Description de l'affaire

3.1 Situation initiale et besoin

Actuellement, l'Inspection des routes du Jura bernois exploite les quatre sites de Tavannes, Moutier, Sonvilier et Diesse. Quant au matériel et aux véhicules, ils sont répartis sur pas moins de huit sites.

Le centre d'entretien actuel de Tavannes, dont la réfection est urgente, ne répond plus aux prescriptions en matière de travail et de sécurité (notamment en ce qui concerne la protection incendie). Par ailleurs, l'espace disponible y est insuffisant. Il en va de même pour le centre d'intervention de Moutier. La dispersion des sites de l'Inspection des routes du Jura bernois génère des coûts d'exploitation supplémentaires non négligeables. En outre, une halle pour entreposer le sel fait défaut. Etant donné le manque de possibilités de stockage, le canton se voit obligé d'acheter chaque hiver environ 1550 à 2200 tonnes de sel à des prix élevés.

L'OFROU aura aussi besoin d'un nouveau centre d'intervention dans le Jura bernois après l'achèvement de la nouvelle route nationale A16 Sud (Transjurane). Les nouveaux tronçons de l'A16 seront terminés en 2016. A partir de cette date, l'entretien courant de l'A16 (service hivernal, nettoyage, entretien de la végétation, équipements d'exploitation et de sécurité, service technique, service des accidents) devra pouvoir être assuré à partir de ce site. Pour cela, ce dernier devra comporter des ateliers, une halle d'entreposage, des dépôts, une halle de stockage de sel et des bureaux.

Il est urgent de trouver une nouvelle solution vu le mauvais état du centre d'entretien actuel de Tavannes et du centre d'intervention de Moutier, le manque d'espace et la structure d'exploitation inefficace compte tenu du trop grand nombre de sites. Puisque l'OFROU doit aussi disposer d'un nouveau point d'appui dès 2016, le moment est également idéal pour procéder au regroupement des différents sites du canton.

3.2 Utilisateurs

Le nouveau centre d'entretien emploiera 35 personnes (à temps plein) actives pour le compte de

- l'Inspection des routes du Jura bernois, arrondissement d'ingénieur en chef III, OPC
- le Service pour le Jura bernois, arrondissement d'ingénieur en chef III, OPC
- le centre d'intervention de l'Unité territoriale IX, sur mandat de l'OFROU

Le Service pour le Jura bernois est actuellement hébergé sur le site de Sonceboz. L'Unité territoriale IX est un organisme qui travaille en coopération avec les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel pour assurer l'entretien des routes nationales de cette zone sur mandat de l'OFROU. Le regroupement des services en un seul lieu permettra des synergies en matière d'investissement et d'exploitation.

3.3 Devenir des sites actuels

3.3.1 Tavannes

Le centre d'entretien implanté à Tavannes est vétuste et sera vendu. La commune de Tavannes a fait part de son intérêt pour le bâtiment.

3.3.2 Sonvilier

L'exploitation de ce centre d'intervention continuera sans l'atelier, qui sera utilisé comme entrepôt.

3.3.3 Diesse

L'exploitation de ce centre d'intervention sera maintenue sans changements.

3.3.4 Moutier

Ce centre d'intervention sera supprimé. Les garages continueront toutefois à être utilisés.

3.3.5 Rondchâtel

Les deux dépôts de matériel ne seront plus utilisés et repasseront aux mains de l'OFROU. Le canton ne versait pas de loyer.

3.3.6 Sorvilier

Le matériel et les machines entreposés sous un pont cantonal seront évacués. Il n'en découlera aucuns frais.

3.3.7 Corgémont

Le dépôt de machines sur le site de Corgémont ne sera plus utilisé et les frais de loyer seront ainsi économisés.

3.3.8 Sonceboz

Les bureaux occupés par le Service pour le Jura bernois seront transférés dans le nouveau centre d'entretien et les frais de loyer seront économisés.

3.4 Description du projet

3.4.1 Nouveau site

Plusieurs immeubles susceptibles d'accueillir le nouveau centre d'entretien ont été examinés dans le Jura bernois. Le site de Loveresse, qui se trouve à proximité de l'A16 et au centre de la zone d'intervention, est celui qui satisfait le mieux aux exigences posées par le canton et par l'OFROU. En 2008, la Confédération y a acheté deux parcelles pour déposer les matériaux nécessaires à la construction de l'A16. C'est sur celles-ci que doit être construit le nouveau centre d'entretien.

3.4.2 Construction du centre d'entretien de Loveresse

Le nouveau centre d'entretien comprendra un seul bâtiment d'une surface utile principale (SUP) de 4685 m² qui permettra de regrouper tous les services sous le même toit.

D'une longueur de 150 mètres, le bâtiment accueillera l'atelier de mécanique, la halle de lavage, l'atelier de construction métallique, la halle pour les véhicules, un grand entrepôt et la halle de stockage de sel. La hauteur des halles est la même que celle de la partie contiguë.

Cette dernière comprendra un rez-de-chaussée et un étage dans lesquels seront répartis des bureaux, des salles de séance, la cafétéria, des vestiaires, des locaux sanitaires, un atelier d'électricité et un local pour les archives.

Le matériel sera entreposé sous l'avant-toit dans un bâtiment attenant. Les deux silos à sel seront transférés sur l'esplanade où ils pourront directement être remplis depuis la halle de stockage de sel. Les lames de déneigement seront empilées le long du mur extérieur.

Le bâtiment sera construit en bois. Une pompe à chaleur chauffera l'eau grise provenant de la STEP voisine à des fins de chauffage.

La partie chauffée sera conforme à la norme Minergie-P-ECO® et le bâtiment réalisé selon le principe de la séparation des systèmes.

Le toit végétalisé de manière extensive sera équipé d'une installation photovoltaïque.

3.4.3 Acquisition de terrain

Lorsque le nouveau centre d'entretien sera achevé, les deux immeubles n° 345 et n° 486 (Le Moulin) d'une superficie de 15 420 m², achetés par la Confédération en 2008, seront nouvellement divisés entre deux propriétaires, la part du canton étant de 60 pour cent et celle de l'OFROU de 40 pour cent.

3.4.4 Mesures de protection pour les batraciens

Dans le cadre de l'étude de projet, il a été constaté que le terrain sur lequel le centre d'entretien devait être construit se trouvait dans une zone de frai de batraciens d'importance nationale. Il n'en sera conservé que 1000 m² étant donné que les surfaces de circulation autour du bâtiment seront principalement réalisées en dur avec des revêtements imperméables. C'est la raison pour laquelle, conformément aux charges formulées par l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH), un nouvel habitat pour les batraciens a dû être créé sur une surface de compensation.

Etant donné que le centre d'entretien doit impérativement être terminé fin 2016, il était indispensable d'exécuter les mesures pour la protection des batraciens dès la phase d'étude. Ces mesures étant une première dans le canton, il n'était guère possible d'en évaluer les coûts de manière fiable lors de la demande du premier crédit supplémentaire. Cette situation conjuguée à des surcoûts dans le cadre de l'étude de projet a rendu nécessaire l'octroi d'un deuxième crédit supplémentaire.

3.4.5 Projet d'aménagement des eaux

Le site du nouveau centre d'entretien se trouvera à proximité immédiate des rivières la Trame et la Birse, dans une zone de danger moyen de crues. La Trame sera assainie et revitalisée en 2015, donc avant la construction du centre d'entretien, sur le tronçon « Le Moulin ». Le terrain qui accueillera le centre d'entretien sera remblayé sur une épaisseur d'un mètre au maximum pour atteindre le niveau de la future digue de protection contre les crues. Les coûts pour le remblayage du terrain sont compris dans le présent crédit pour le nouveau centre d'entretien. Le canton se chargera de la réalisation du projet d'aménagement afin de garantir la meilleure coordination qui soit avec la construction du nouveau centre, ce qui ne change rien à la répartition des coûts totaux d'environ 700 000 francs entre la Confédération, le canton et la commune de Loveresse. Les dépenses cantonales nettes d'environ 217 000 francs

pour les mesures d'aménagement des eaux et la subvention provenant du Fonds pour la régénération des eaux d'environ 84 000 francs feront l'objet d'un arrêté de dépenses distinct.

3.5 Durabilité

Le projet respecte les principes du développement durable (RRB n° 1885 du 25 octobre 2006) ainsi que les principes stratégiques de gestion des biens immobiliers du canton. Dans ce contexte, les aspects suivants sont prioritaires :

Société

Le nouveau centre d'entretien assure en tout temps le bon état ainsi que la praticabilité des 120 kilomètres de routes cantonales et des 27 kilomètres de routes nationales ainsi que des installations et équipements qui en font partie, dans une zone regroupant 29 communes et environ 27 000 habitants.

Economie

Le site centralisé permet à ses utilisateurs (OPC et OFROU) de fournir leurs prestations de manière plus efficace et d'assurer l'entretien de l'A16, et par conséquent de réaliser des économies.

Environnement

Le bâtiment est construit en bois et satisfait au standard Minergie-P-ECO®. La création d'une surface de compensation permet de tenir compte des charges des autorités de protection de la nature. La planification des aménagements extérieurs est coordonnée avec le projet d'aménagement des eaux le long de la Trame.

3.6 Alternatives et conséquences en cas d'abandon du projet

Sans la construction d'un nouveau centre d'entretien, il faudrait poursuivre l'exploitation des sites actuels et il ne serait pas possible de collaborer avec l'OFROU ni donc de faire des économies. Le centre d'entretien de Tavannes devrait être rénové à grands frais pour satisfaire aux prescriptions en matière de travail et de sécurité ainsi qu'aux exigences énergétiques. Des locaux devraient impérativement être loués pour l'arrondissement d'ingénieur en chef III puisque ceux à disposition sont insuffisants. L'absence d'une halle de stockage de sel resterait un problème non résolu. Il n'y aurait par ailleurs aucune certitude quant à la mise à disposition en temps voulu du nouveau site indispensable pour l'OFROU.

4 Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix au 1^{er} avril 2014, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland, 124,1 points

Coût total (y c. 8 % de réserves) CHF 27 616 000.–

dont :

- Coûts de construction CHF 25 677 000.–
 - Etude de projet
 - Nouvelle construction
 - Déplacement des silos à sel
 - Installation photovoltaïque
 - Equipements d'exploitation (voie de roulement)

• Coûts d'équipement	CHF	416 000.–
- Aménagement des ateliers et de la halle d'entreposage		
- Equipement des bureaux et des vestiaires		
- Frais de déménagement		
• Acquisition de terrain	CHF	1 300 000.–
• Mesures de protection pour les batraciens	CHF	223 000.–
Total	CHF	27 616 000.–
./. contribution aux frais consentie par l'OFROU de 40 %	– CHF	11 '046 400.–
./. dépenses déjà approuvées pour les analyses du sol et les préparatifs pour la mise au concours (montant net)	– CHF	96 000.–
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	16 473 600.–
./. dépenses déjà approuvées par ACE n° 1217/2012 pour l'étude de projet ainsi que deux crédits supplémentaires autorisés par arrêté de la Direction:	– CHF	836 000.–
• Premier crédit supplémentaire du 17 janvier 2014 (pluriannuel)	– CHF	100 000.–
• Deuxième crédit supplémentaire du 1 ^{er} décembre 2014 (annuel)	– CHF	418 000.–
Crédit à approuver	CHF	15 119 600.–

4.2 Type de dépense

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4.3 Participation de l'Office fédéral des routes (OFROU)

L'OFROU participe aux frais d'investissement et aux coûts d'exploitation à hauteur de 40 pour cent. La participation aux frais est garantie.

4.4 Financement

La présente affaire est inscrite au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Il s'agit d'un crédit d'exécution et d'un crédit d'engagement pluriannuel au sens de l'article 50, alinéa 3 LFP, qui sera relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté, sous réserve de l'approbation des budgets annuels.

4.5 Coûts d'équipement et répercussions sur le personnel

4.5.1 Coûts d'équipement

L'OPC prend en charge 60 pour cent et l'OFROU 40 pour cent des coûts de l'équipement spécifique à l'utilisateur qui se montent à 416 000 francs. Cela comprend les équipements de l'entrepôt, des bureaux et des salles de séance, de la cafétéria et des vestiaires.

4.5.2 Répercussions sur le personnel

A l'avenir, 35 personnes seront employées sur le site de Loveresse. L'effectif est aujourd'hui de 27 personnes en charge de l'entretien des routes cantonales et de celui de l'A16 sur mandat de l'OFROU, ainsi que de quatre personnes qui travaillent au Service pour le Jura bernois dans les bureaux de Sonceboz. L'extension de l'A16 nécessite la création de quatre postes supplémentaires qui seront financés par l'OFROU et ne généreront donc pas de surcoûts.

4.6 Rentabilité

Les coûts du projet sont inférieurs aux coûts d'investissement standard* du canton de Berne.

*Les coûts d'investissement standard correspondent à des forfaits par unité de surface (CHF/m² de surface utile principale) qui incluent la totalité des coûts de construction d'un bâtiment à l'exception des coûts d'acquisition du terrain, des coûts d'équipement et des frais spéciaux, qui font l'objet d'un décompte séparé. Ils constituent un cadre financier pour les constructions nouvelles et les transformations. Les chiffres sont régulièrement actualisés et se fondent sur des évaluations systématiques ainsi que sur l'analyse de 43 constructions exemplaires réalisées dans différentes régions de Suisse.

4.7 Coûts induits, recettes et économies

La vente de l'immeuble de Tavannes devrait permettre au canton de dégager des recettes d'environ 550 000 francs. Ceci correspond à la valeur comptable inscrite dans la comptabilité analytique d'exploitation d'octobre 2014.

Les deux sites de Corgémont et Sonceboz étant supprimés, des économies de loyer de l'ordre de 29 000 francs (y c. frais accessoires) par an seront réalisées.

Le regroupement des différents sites de l'Office des ponts et chaussées dans le Jura bernois à Loveresse permet un engagement plus efficace des effectifs et des machines, l'optimisation des processus et l'exploitation de synergies. Environ 2500 tonnes de sel seront entreposées dans la halle de stockage, une quantité suffisante pour couvrir les besoins de toute une année.

Il n'y a pas de coûts induits.

5 Calendrier

Début probable des travaux : septembre 2015

Mise en service : décembre 2016

6 Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous vous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexes

- Projet d'arrêté
- Plan de situation

Pièces jointes au dossier de la CIAT

- Plans (plans d'ensemble, coupes et vues)
- Devis